

**24^e FESTIVAL
DU CINEMA DE LA FOA**

Concours Nouvelle-Calédonie la 1^{ère} de courts-métrages

Fiche complémentaire d'inscription

Autorisation de diffusion

Le film est inscrit par le producteur s'il est soutenu par une société de production. L'autorisation du réalisateur est également nécessaire.

Nous, soussignés :

- Producteur

- Réalisateur

ci-après dénommés « Ayants-droit » du court-métrage intitulé

autorisons l'association du Festival du cinéma de La Foa, ci après dénommée « l'organisateur » à diffuser notre œuvre dans le cadre du 24^e Festival du cinéma de la Foa.

Attribution des prix

Si le court-métrage est primé, le prix numéraire sera remis au producteur et le trophée au réalisateur. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de litige résultant de la remise des prix.

Signatures des deux parties, précédées de la mention « lu et approuvé »

Réalisateur

Producteur